

Collectif Stop TAFTA Paris 19-20

TAFTA, CETA, TiSA, APE

Les accords de libre-échange et de déréglementation menacent notre vie quotidienne et les libertés

Réunion d'information-débat

30 novembre 2014

Le Lieu-Dit

Du GATT à l'OMC ... et à son échec

1947 – 1994 : Le GATT pilote la réduction des droits de douane sur les échanges internationaux de marchandises

1994 : Création de l'OMC avec pour objectifs :

- (i) d'étendre la libéralisation des échanges aux produits agricoles et aux services et
- (ii) d'éliminer les « barrières non-tarifaires » aux échanges

2006 : Échec du Cycle de négociation de Doha bloqué par l'opposition des grands pays émergents

Pour contourner le blocage de l'OMC ...

L'Union européenne et les États-Unis négocient, hors du cadre de l'OMC, des accords de commerce globaux ou sectoriels :

- Entre l'UE et les États-Unis (TAFTA, aussi connu comme PTCI, TTIP, GMT)
- Entre l'UE et le Canada (CETA ou AECG)
- Sur la libéralisation des échanges de services entre l'UE et 22 pays développés et émergents (TiSA ou ACS)
- Entre l'UE et 79 pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (APE)
- Entre l'UE et un grand nombre de pays en Amérique latine et en Asie
- Entre les États-Unis et des pays développés et émergents d'Asie (TPP)

Des négociations menées en secret ... sauf pour les lobbies industriels et financiers

Seuls les parlementaires européens de la commission du commerce et les présidents des commissions parlementaires peuvent consulter des documents de négociation de TAFTA ... dans un local sécurisé (et jusqu'en septembre dernier sans même pouvoir prendre de notes)

Pendant la période de préparation du mandat de négociation de TAFTA, la Commission européenne a consulté 130 organisations de la « société civile », soit

- 119 organisations de l'industrie, des services et de la finance**
- 11 organisations de citoyens**

TAFTA

Trans-Atlantic Free Trade Agreement

et CETA

Canada-Europe Trade Agreement

Ce que l'on sait de TAFTA et CETA

TAFTA

- Négociations entamées en juillet 2013
- Sur base d'un mandat de négociation donné à la Commission européenne par les 28 gouvernements de l'UE
- Ce mandat a fuité avant d'être rendu public en octobre 2014
- A ce jour 7 cycles de négociation ; le prochain en janvier 2015

CETA

- Négociations entamées en juillet 2009 et conclues en septembre 2014
- Le texte de l'accord a été rendu public
- En attente de ratification

Bienvenue dans le monde Taftaien

« L'Accord prévoira la libéralisation réciproque du commerce des biens et des services ainsi que des règles sur les questions en rapport avec le commerce avec un haut niveau d'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'OMC. » (Art.3 du mandat TAFTA)

« Les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement. » (Art.4 du mandat TAFTA)

Élimination des droits de douane

Suppression de tous les droits de douane sur tous les produits

- Sans conséquence significative pour les produits industriels pour lesquels les droits de douane sont déjà très faibles
- Potentiellement ravageur pour l'agriculture paysanne européenne, qui reste protégée par des droits de douane élevés

Superficie moyenne d'une exploitation agricole :

- *Union européenne : 17,5 ha*
- *États-Unis : 164,4 ha*
- *Canada : 190 ha*

Libéralisation des échanges de services

« Le but des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de libéralisation de chacune des Parties au plus haut niveau de libéralisation atteint dans les accords de libre-échange existants ... s'appliquant substantiellement à tous les secteurs et à tous les modes de fourniture, tout en réalisant de nouveau accès au marché en éliminant les obstacles d'accès qui existent encore ... » (Art.15 du mandat TAFTA)

Nivellement des réglementations et normes

Sont considérées comme des « barrières non-tarifaires » aux échanges : les législations, réglementations et normes techniques, sanitaires, environnementales et sociales, lorsqu'elles sont différentes des deux côtés de l'Atlantique

Il s'agit de les éliminer par harmonisation (ce qui est pratiquement impossible) ou par reconnaissance mutuelle (c'est-à-dire en postulant qu'elles se valent)

Les normes sanitaires

Des approches radicalement différentes :

- Principe de précaution (UE) vs Équivalence substantielle des produits (États-Unis)
- Traçabilité tout au long de la filière de production (UE) vs Décontamination du produit en bout de chaîne (États-Unis)
- Applications : bœuf aux hormones, porc à la ractopamine, cultures OGM, poulets javélisés, produits chimiques, etc.
- En outre, les groupes agro-industriels étatsuniens veulent obtenir l'abandon des indications géographiques protégées

Les législations sociales

Les États-Unis n'ont ratifié

- qu'une seule des 4 Conventions Prioritaires de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- que 2 des 8 Conventions Fondamentales de l'OIT

Ils n'ont notamment pas ratifié les conventions relatives à :

- la liberté syndicale et la protection du droit syndical
- les négociations collectives
- l'inspection du travail
- l'égalité de rémunération entre hommes et femmes
- les discriminations au travail

Services publics : une protection en trompe-l'œil

Les services exclus de CETA sont listés dans une annexe.

Conséquences :

- un service public non explicitement mentionné dans l'annexe passe automatiquement sous le régime de la concurrence « libre et non faussée » : accès aux marchés ; traitement national ; clause de la nation la plus favorisée
- toute création d'un nouveau service public est impossible
- **Une clause de CETA, que l'on devrait retrouver dans TAFTA, prévoit que toute mesure de libéralisation d'un service exclu de l'accord est irréversible (effet cliquet)**

Les différends Entreprises-États jugés par des tribunaux d'exception

Les entreprises qui estiment être pénalisées par une nouvelle réglementation

- Peuvent déposer plainte contre les collectivités publiques (États ou collectivités locales) concernées
- devant une instance arbitrale composée de trois arbitres (en général des avocats d'affaires)
- pour demander le retrait de la mesure ou une compensation financière

Les jugements prononcés par l'instance d'arbitrage sont sans appel

Multiplication des plaintes des multinationales contre les États

Le mécanisme de règlement des différends Investisseurs-États est présent dans l'ALENA et dans de nombreux accords bilatéraux. 568 plaintes déposées à fin 2013, dont :

- *Veolia (France) contre la fixation d'un salaire minimum par le gouvernement égyptien*
- *Vattenfalls (Suède) contre la décision du gouvernement allemand de sortir du nucléaire et contre la réglementation du Land de Hambourg sur les rejets polluants dans l'Elbe*
- *Lone Pine (Canada -États-Unis) contre la décision du gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'extraction des gaz de schiste*
- *Philip Morris (USA) contre les réglementations des gouvernements d'Australie et d'Uruguay sur l'étiquetage des paquets de cigarettes*

Le pouvoir réglementaire sous contrôle des multinationales

Un « conseil de coopération réglementaire » composé de fonctionnaires de deux Parties à l'accord sera chargé

- De décider si les nouvelles réglementations envisagées sont acceptables
- De préparer un programme annuel de réglementations à adopter par les États et collectivités publiques

Ceci, bien évidemment, après consultation des lobbies et entreprises concernés

Et tout ça pour quoi ?

L'étude des impacts de TAFTA commanditée par la Commission européenne prévoit :

- Un PIB de l'UE augmenté de 0,5% en 2027 (0,04% par an !)
- Une augmentation de revenu des foyers européens de 345 Euros par an (0,23 Euros par tête et par jour !)
- 400.000 à 500.000 emplois créés (pour 25 millions de chômeurs dans l'UE !)

Une étude réalisée par l'Université Tufts (Massachusetts, États-Unis) prévoit quant à elle :

- Des diminutions du PIB de l'UE (-0,5% en France)
- La destruction de 583.000 emplois dans l'UE (dont 130.000 en France)
- Des pertes de revenu pour les salariés ... mais une augmentation des profits des entreprises

De bien étranges omissions

TAFTA et CETA sont muets sur certains phénomènes bien peu compatibles avec la « concurrence libre et non faussée » chère à la Commission européenne

Notamment :

- Les fluctuations du taux de change entre le dollar et l'euro
- L'évasion des profits des multinationales vers des paradis fiscaux
- L'espionnage économique

TiSA

**Accord sur le commerce des
services**

Libéraliser les services au-delà de ce qu'impose l'OMC

Négociations entamées en mars 2013

Implique l'UE et 22 pays développés (États-Unis, Australie, Canada, Norvège ...) et émergents (Chili, Corée du Sud, Mexique, Pakistan, Taïwan, Turquie ...)

Vise à la libéralisation des services (banques, assurances, transport, culture, etc.) selon les mêmes principes que ce que prévoient TAFTA et CETA :

- **Liste négative : tout secteur de services qui n'est pas explicitement exclu de l'accord relève de la concurrence libre et non faussée**
- **Effet cliquet : toute mesure de libéralisation est irréversible**

Les APE

Accords de « Partenariat » Économique

Les pays ACP et l'accord de Lomé/Cotonou

79 anciennes colonies britanniques, françaises et portugaises en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique

Pays liés à l'UE depuis 1975 par l'accord de Lomé/Cotonou révisé tous les 5 ans

L'accord de Lomé/Cotonou prévoyait que

- L'UE importe sans droits de douane la plupart des produits des ACP
- Les ACP peuvent taxer leurs importations en provenance de l'UE

Accord asymétrique non conforme aux règles de l'OMC

Le modèle néo-libéral imposé aux pays en développement

APE négociés à partir de 2002 au niveau des organisations régionales : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Est et du Sud, Afrique australe, Caraïbes, Pacifique

Conclus en 2008 (Caraïbes) et 2014 (Pays africains). En attente de ratification.

Prévoient que

- **sur une période de 15 ans, les ACP éliminent les droits de douane sur 80% de leurs importations en provenance de l'UE**
- **Dans les 6 mois suivant la signature de l'accord, les ACP engagent avec l'UE des négociations en vue d'une libéralisation plus poussée de leurs économies, intégrant le secteur des services, les marchés publics, les investissements, la propriété intellectuelle et la concurrence.**

Des conséquences désastreuses pour les populations des ACP

Les ACP vont devoir éliminer les droits de douane sur leurs importations de toutes provenances

Conséquences :

- Pour les budgets des États des pertes de recettes estimées pour la seule Afrique de l'Ouest à 1,9 milliard d'Euros par an
- L'agriculture de subsistance soumise à la concurrence frontale des agricultures subventionnées de l'UE et des États-Unis
- Les industries naissantes mises en concurrence avec les industries des pays développés
- Un coup d'arrêt au développement des échanges Sud-Sud

La résistance des peuples peut faire obstacle à ces projets d'accords

Il y a des précédents :

- Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) en 1998
- Accord sur la Contre-Façon (ACTA) en 2012

La résistance s'organise et se développe :

- Création de collectifs Stop TAFTA (et autres accords de libre-échange) dans tous les pays de l'UE, aux États-Unis et au Canada, en Afrique
- Démultiplication de ces collectifs au niveau local
- Pression grandissante exercée sur la Commission européenne, sur les gouvernements et sur les parlementaires européens et nationaux pour qu'ils arrêtent ces négociations / refusent de ratifier ces accords

Offrons à Junker
un cadeau inoubliable
pour ses 60 ans
le 9 décembre:

**Un million
de signatures
contre TAFTA et CETA**



***Signez et faites signer la pétition
européenne à : <https://stop-ttip.org>***